



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/872
S/1998/327
15 avril 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-deuxième session
Point 61 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

Lettre datée du 9 avril 1998, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 9 avril 1998, qui vous est adressée par S. E. M. Aytuğ Plümer, représentant de la République turque de Chypre-Nord (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 61 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Hüseyin E. ÇELEM

ANNEXE

Lettre datée du 9 avril 1998, adressée au Secrétaire général
par M. Aytuğ Plümer

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 11 mars 1998, qui vous est adressée par le représentant chypriote grec auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/52/839-S/1998/260) et qui contient des allégations concernant les biens culturels dans la République turque de Chypre-Nord.

Dans des communications que nous vous avons adressées précédemment, dont la plus récente est ma lettre du 13 mars 1998 (A/52/831-S/1998/241), nous avons déjà répondu abondamment aux accusations répétées de "destruction de l'identité culturelle" de Chypre-Nord. Je me bornerai donc à rappeler à tous les intéressés que, cherchant à réaliser son vieux rêve d'Enosis (rattachement de Chypre à la Grèce), c'est la partie chypriote grecque qui s'est toujours efforcée de faire disparaître le patrimoine turc musulman de Chypre, en particulier de 1963 à 1974, période pendant laquelle les mosquées, lieux de pèlerinage et autres édifices consacrés au culte musulman ont été détruits dans les villages chypriotes turcs de l'île.

L'administration chypriote grecque continue aujourd'hui d'appliquer une politique d'intolérance religieuse vis-à-vis du patrimoine islamique situé dans la partie sud de Chypre. Dans cette région, l'architecture ottomane turque est sur le point de se désagréger, faute d'entretien, et, ces dernières années, l'animosité des Chypriotes grecs à l'égard des Chypriotes turcs a incité certains à s'attaquer à des reliques appartenant au patrimoine islamique de Chypre-Sud. Parallèlement, la partie chypriote grecque fait tout ce qu'elle peut pour contrecarrer les efforts faits par les autorités de la République turque de Chypre-Nord pour obtenir d'organisations internationales une aide financière et technique en vue de la préservation du patrimoine culturel de Chypre-Nord.

Les accusations lancées par la partie chypriote grecque concernant le patrimoine culturel de Chypre-Nord sont sans fondement et inspirées par des motivations d'ordre politique. Il est plus que temps de faire cesser tous les efforts menés par la partie chypriote grecque pour exploiter cette question à des fins politiques.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 61 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant de la République
turque de Chypre-Nord

(Signé) Aytuğ PLÜMER
